

**Le gouvernement par le mensonge :
après la mystification des citoyens, vient celle du parlement**

Depuis la nomination d'Eric Dupond-Moretti en qualité de garde des Sceaux, le débat public sur les questions de responsabilité des magistrats, de lutte contre la corruption, de fonctionnement de la Justice est miné par une communication mensongère du ministre, qui ne répugne pas à énoncer dans les médias des éléments de fait erronés. Nous avons déjà publié une tribune déconstruisant douze contre-vérités dans le discours du ministre, à propos de l'enquête administrative visant des magistrats du PNF.

Ces contre-vérités ont la peau dure. Le week-end dernier encore, dans une tribune publiée par le journal du dimanche, deux avocats et un membre des « Juristes En Marche » assénaient à nouveau des faits imaginaires : ils affirmaient que le Parquet national financier avait « placé sur écoute » des avocats dans le cadre de leur enquête sur une violation du secret de l'instruction, alors qu'il n'en est rien, et en déduisaient que le ministre avait logiquement, devant la gravité de cette atteinte aux principes, saisi l'Inspection générale de la Justice d'une enquête administrative visant les magistrats après le premier rapport d'inspection rendu. Ils passaient sous silence la conclusion de ce premier rapport, à savoir qu'aucune illégalité n'avait été commise par le PNF. Ce premier rapport a pourtant été publié et se trouve à la disposition de chacun depuis cinq mois. Qu'importe : le mensonge continue à prospérer dans le débat public, et c'est à l'aune de ces éléments erronés que les citoyens sont appelés à se forger une opinion.

Eric Dupond-Moretti ne répugne pas non plus à faire dire à d'autres ce qu'ils n'ont pas dit, car il a bien compris que sa puissance de frappe médiatique, en qualité de ministre, lui donne un avantage considérable : les rectifications apportées par la suite ne sont rien à côté de l'information qu'il aura lui-même délivrée. Il n'a ainsi pas hésité, par exemple, à faire dire à l'autorité indépendante qu'est la HATVP qu'il n'y avait « strictement aucun conflit d'intérêts » le concernant, alors qu'on chercherait en vain, sur le site de cette haute autorité, un quelconque élément en ce sens, et que son président s'est au contraire exprimé précisément sur ce point, dans un sens sensiblement différent.

La semaine dernière, c'est devant la représentation nationale que le ministre s'est une nouvelle fois illustré : interrogé sur les perspectives de réforme institutionnelle en séance publique, à la suite du dépôt de son rapport par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les obstacles à l'indépendance de la Justice, il a ainsi affirmé : « le président de la République a demandé au Conseil supérieur de la magistrature de réfléchir à la question de la responsabilité. A ce jour, nous attendons toujours les résultats de ces travaux, mais je ne doute pas un instant qu'ils interviendront très rapidement ».

Dans la lignée de ses nombreuses saillies sur le corporatisme des magistrats qui revendiqueraient une insupportable impunité et refuseraient toute responsabilité, le ministre instille l'idée, auprès des députés et du public, que le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) s'inscrit lui-aussi dans cette logique et tarde à rendre sa copie sur le sujet de la responsabilité des magistrats. On rappellera que les formations du CSM sont composées majoritairement de membres non magistrats mais qu'importe - le ministre sait pouvoir surfer sur l'idée fausse mais communément répandue que le CSM et le corps des magistrats ne font qu'un.

L'ennui, c'est que ce qu'il indique est entièrement faux : le Président de la République n'a à aucun moment saisi le CSM d'une demande d'avis sur la question de la responsabilité des magistrats. Le chef de l'Etat, garant de l'indépendance de la Justice, soutiendra-t-il à nouveau son ministre, ou aura-t-il un mot pour rétablir enfin la réalité des faits? Nous ne doutons pas, en tous les cas, que ce mensonge poursuivra comme les autres son chemin, et se retrouvera dans les tribunes écrites par les appuis zélés d'un ministre pour qui l'allégation calomnieuse tient lieu de mode de communication.